

TARIFS au 01^{er} Septembre 2015

Cette fiche des tarifs concerne les prestations des services « Mise à Disposition » et « Gestion administrative ». Pour tout complément d'information n'hésitez pas à contacter Profession Sport & Loisirs Maine et Loire (contact49@profession-sport-loisirs.fr).

- **Service Mise à disposition (Groupement d'Employeur)**

Adhésion annuelle* (dont fond de garantie) **45,00 €**

Coût de la mise à disposition (par heure d'intervention, pour un CDD au tarif de base) **27,45 €**
(Salaire brut du salarié, charges patronales, frais de fonctionnement)

Nota : nos salariés perçoivent un salaire horaire brut minimum garanti. S'ils le souhaitent, ils ont la possibilité de négocier leur salaire directement auprès de la structure utilisatrice. Après accord des différentes parties, Profession Sport & Loisirs Maine et Loire établit une convention de mise à disposition tenant compte de ce tarif négocié.

Frais de déplacement (tarif au kilomètre) **0,27 €**

Calculé sur la base des kilomètres parcourus domicile-lieu de travail A/R.

Par séance : 70% à la charge de l'adhérent, 30% à la charge du Conseil général de Maine et Loire.

(Peut évoluer en fonction de l'aide du Conseil Général)

Visite de terrain et/ou réunion de secteur : 2h00 par saison sportive.

- **Service Gestion administrative**

Adhésion annuelle* (dont fond de garantie) **45,00 €**

Aide à la rédaction du contrat de travail et démarches administratives liées à l'embauche **16,00 €**

Gestion mensuelle des salaires, des cotisations trimestrielles et annuelles **26,50 €**

Du 2^e au 5^e salarié **17,00 €**

A partir du 6^e salarié **9,00 €**

Démarches administratives de fin de contrat **16,00 €**

Du 2^e au 5^e salarié **12,00 €**

A partir du 6^e salarié **8,00 €**

* Dans le cadre d'une adhésion aux deux services, une seule adhésion est facturée.